

RESSOURCES FAMILIALES LA VIEILLE

CASERNE DE MONTMORENCY

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

RESSOURCES FAMILIALES LA VIEILLE
CASERNE DE MONTMORENCY
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2025

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 11
Renseignements complémentaires	12
Formulaires SCHL - non audité	21 - 27



RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
RESSOURCES FAMILIALES LA VIEILLE CASERNE DE MONTMORENCY

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme RESSOURCES FAMILIALES LA VIEILLE CASERNE DE MONTMORENCY, qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme RESSOURCES FAMILIALES LA VIEILLE CASERNE DE MONTMORENCY au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



GARIÉPY, GRAVEL, LAROUCHE, BLOUIN,
CPA, S.E.N.C.R.L. ¹

Québec
Le 18 juin 2025

¹ Par Réjean Gariépy, CPA auditeur

RESSOURCES FAMILIALES LA VIEILLE CASERNE DE MONTMORENCY**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

	2025	2024
REVENUS (annexe A)	<u>402 276</u> \$	<u>397 000</u> \$
CHARGES		
Achats pour cuisines collectives	21 526	18 635
Communications	1 099	1 307
Frais bancaires	1 263	1 468
Frais de bureau	5 211	2 950
Frais de déplacements	3 447	3 254
Frais de formation et de cotisations	3 853	5 223
Frais des activités	10 662	7 208
Frais du local	827	1 318
Honoraires professionnels	14 674	20 645
Intérêts sur la dette à long terme	-	720
Matériel et fournitures	14 332	13 180
Publicité	182	175
Salaires et avantages sociaux	<u>337 654</u>	<u>281 622</u>
	<u>414 730</u>	<u>357 705</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(12 454)</u></u> \$	<u><u>39 295</u></u> \$

RESSOURCES FAMILIALES LA VIEILLE CASERNE DE MONTMORENCY

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	Affectés (note 4)	Non affectés	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	- \$	110 602 \$	110 602 \$	71 307 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	(12 454)	(12 454)	39 295
AFFECTATION INTERNE (note 4)	<u>20 176</u>	<u>(20 176)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>20 176</u></u> \$	<u><u>77 972</u></u> \$	<u><u>98 148</u></u> \$	<u><u>110 602</u></u> \$

RESSOURCES FAMILIALES LA VIEILLE CASERNE DE MONTMORENCY

BILAN

31 MARS 2025

	2025	2024
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	126 086 \$	119 920 \$
Débiteurs (note 5)	<u>3 110</u>	<u>3 480</u>
	<u>129 196</u> \$	<u>123 400</u> \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	25 843 \$	12 798 \$
Apports reportés (note 8)	<u>5 205</u>	<u>-</u>
	<u>31 048</u>	<u>12 798</u>
ACTIFS NETS		
Affectation interne (note 4)	20 176	-
Non affectés	<u>77 972</u>	<u>110 602</u>
	<u>98 148</u>	<u>110 602</u>
	<u>129 196</u> \$	<u>123 400</u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administratrice

_____, administrateur

RESSOURCES FAMILIALES LA VIEILLE CASERNE DE MONTMORENCY
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(12 454) \$	39 295 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement de l'escompte sur l'emprunt sans intérêts	<u>-</u>	<u>720</u>
	(12 454)	40 015
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	370	(515)
Créditeurs et charges à payer	13 045	(9 257)
Apports reportés	<u>5 205</u>	<u>(1 333)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	6 166	28 910
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	<u>-</u>	<u>(40 000)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	6 166	(11 090)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>119 920</u>	<u>131 010</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>126 086</u> \$	<u>119 920</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

RESSOURCES FAMILIALES LA VIEILLE CASERNE DE MONTMORENCY**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2025**

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, exploite un centre d'aide pour les familles du quartier Montmorency. L'organisme a le statut d'organisme de bienfaisance enregistré et à ce titre, il peut émettre des reçus pour dons de charité. Il opère sous la dénomination sociale de RE-FA-VIE.

2. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE**ACCORD D'INFONUAGIQUE**

Le 1er avril 2024, l'organisme a adopté la nouvelle NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord. Antérieurement, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme répartissait la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes et déterminait si la composante logicielle répondait à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel. Dorénavant, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme continue de répartir la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes, mais il a choisi, pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, d'appliquer la mesure de simplification permise. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque l'organisme reçoit les services en question. Ces charges sont prises en compte dans le poste libellé « Services d'infonuagique » à l'état des résultats, s'il y a lieu. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'il les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation étaient et continuent d'être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

L'adoption de ces nouvelles exigences n'a aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

3. MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

RESSOURCES FAMILIALES LA VIEILLE CASERNE DE MONTMORENCY**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2025**

3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**UTILISATION D'ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour constater les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent plusieurs heures. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les apports reçus sous forme de services ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme a fait le choix de classer ses actifs et passifs financiers de la façon suivante :

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs à l'exception des sommes à recevoir de l'État.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

RESSOURCES FAMILIALES LA VIEILLE CASERNE DE MONTMORENCY

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

AIDE GOUVERNEMENTALE

Les subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles sont comptabilisées aux résultats.

4. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

En date du 16 janvier 2025, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 20 176 \$ au changement de nom de l'organisme et à la refonte du visuel. En date du 31 mars 2025, l'organisme n'a pas utilisé la totalité du montant.

5. DÉBITEURS

	2025	2024
Subventions à recevoir	987 \$	1 824 \$
Taxes à recevoir	<u>2 123</u>	<u>1 656</u>
	<u>3 110</u> \$	<u>3 480</u> \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPUTÉES AUX RÉSULTATS

Le coût des immobilisations corporelles détenues par l'organisme est le suivant :

	2025	2024
Équipements	56 601 \$	56 601 \$
Matériel informatique	11 146	10 021
Mobilier	<u>25 059</u>	<u>21 185</u>
	<u>92 806</u> \$	<u>87 807</u> \$

RESSOURCES FAMILIALES LA VIEILLE CASERNE DE MONTMORENCY

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
Frais courus	1 337 \$	2 936 \$
Salaires et vacances à payer	21 856	7 733
Sommes à remettre à l'État	<u>2 650</u>	<u>2 129</u>
	<u><u>25 843</u></u> \$	<u><u>12 798</u></u> \$

8. APPORTS REPORTÉS

	2025	2024
Subvention - CIUSSS (Bus magique)	3 000 \$	- \$
Subvention - Desjardins	<u>2 205</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u><u>5 205</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et charges à payer.

RESSOURCES FAMILIALES LA VIEILLE CASERNE DE MONTMORENCY**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

	2025	2024
ANNEXE A - REVENUS		
Ministère de la Santé et des Services sociaux	211 574 \$	207 764 \$
Centraide	71 138	73 048
Ministère de la Famille	51 450	52 190
Fondation Dufresne et Gauthier	25 000	-
Club Rotary de Beauport	11 794	11 387
Caisse Desjardins des chutes Montmorency	9 345	28 000
Revenus d'intérêts	4 543	4 488
Autres dons	3 289	3 455
Bingo des chutes	3 050	2 100
Port de Québec	3 000	-
Corporation de développement communautaire - CFSB	2 915	1 663
L'évasion St-Pie X	2 400	2 140
Revenus du comptoir communautaire	1 720	2 086
Député provincial	1 000	1 500
Instance régionale de concertation - Capitale-Nationale	58	1 333
Ville de Québec	-	5 221
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	-	500
CIUSSS Capitale-Nationale	-	125
	<u>402 276</u> \$	<u>397 000</u> \$